

Les ASSOCIATIONS
dans la VIE et la
POLITIQUE
CULTURELLES

Regards croisés

Sous la direction de
Pierre MOULINIER

La célébration du centenaire de la loi de 1901 est l'occasion pour la nation de rendre hommage à la multitude des responsables, souvent bénévoles, des associations qui maillent le territoire français et à l'action de ces dernières. La reconnaissance de nos compatriotes est illustrée, s'il était nécessaire, par la dernière enquête de la Direction de l'animation de la recherche du Ministère de l'emploi et de la solidarité sur « les attentes des Français en matière de services » : 84 % d'entre eux estiment que le secteur associatif est particulièrement apte à répondre aux besoins prioritaires de la population, contre 79 % qui créditent de la même aptitude le service public et les collectivités locales et 66 % les entreprises privées ¹.

Il incombait au Ministère de la culture et de la communication de contribuer à ces hommages, non par conformisme, mais en raison de la dette qu'il a envers le mouvement associatif culturel, l'un des plus fourmillants et des plus dynamiques, comme le montrent diverses contributions de cet ouvrage. Les associations culturelles constituent, selon l'expression de Pierre Moulinier, « l'infanterie » de la vie artistique et patrimoniale.

Mouvement fourmillant et dynamique, oui certes, mais aussi continent largement inconnu. Si l'on sait, grâce aux travaux de quelques chercheurs, dont Viviane Tchernonog qui présente ici les résultats de la plus récente investigation sur le monde associatif, que les associations du secteur culturel peuvent être estimées à environ 157 000 – sur un total de 880 000 –, soit près d'une sur cinq (18 %), on ne dispose que d'informations fragmentaires et générales sur ces organismes d'une grande diversité. Un très petit nombre d'historiens se sont attaqués à l'histoire de certains types d'associations, mais aucune synthèse n'existe sur l'histoire *des* associations culturelles, il est vrai très difficile à établir en raison de l'hétérogénéité du champ. Peu de travaux sociologiques ont porté sur les associations œuvrant dans l'un ou l'autre des secteurs culturels : le plus récent, à l'initiative du DEP, s'attache à recenser et étudier les associations patrimoniales de trois départements français ; deux autres investigations, dans le cadre des travaux du DEP sur les amateurs, ont été consacrées aux chorales et aux fédérations d'associations musicales. Le thème de la vie associative est généralement abordé de manière incidente dans des recherches portant sur des sujets différents, qu'il s'agisse de monographies de collectivités territoriales, d'études de politiques publiques de la culture, de recherches sur un domaine culturel, d'analyses de l'emploi culturel, etc. Aucune évaluation n'a été effectuée de la contribution des associations à la vie

1. « Les attentes des Français en matière de services », *Premières informations et premières synthèses*, n° 18.2, mai 2000, DARES.

culturelle locale, régionale ou nationale, et il pourrait être stimulant pour le monde des universités et de la recherche de tenter l'aventure.

L'ambition du présent ouvrage est modeste. Face à cet iceberg des associations culturelles dont on ne connaît que la cime, les grandes institutions qui utilisent la loi de 1901 pour sa commodité, les fédérations nationales, les structures de coordination entre l'État et les collectivités territoriales, nous souhaitons ouvrir le dossier, faire le point sur nos connaissances et nos ignorances, éclairer les questions posées aux pouvoirs publics par l'existence souvent inconfortable du tiers-secteur dans le champ culturel, susciter de nouvelles investigations dans toutes les disciplines concernées : l'histoire, le droit, la sociologie, l'économie, la statistique, la politologie.

Ces diverses disciplines ont été ici convoquées. Pierre Moulinier ouvre le dossier en situant la place des associations dans les politiques culturelles. C'est l'occasion de pointer le paradoxe qui oriente de longue date la « politique associative » du Ministère de la culture, lequel privilégie le professionnalisme et la qualité scientifique ou artistique et, dans le même temps, utilise abondamment la loi de 1901 comme support juridique de ses institutions. Les collectivités locales, et notamment les communes, accordent en revanche toute leur place aux associations qui animent la vie locale. L'auteur esquisse une typologie des associations culturelles, met en parallèle le développement associatif et les politiques culturelles (mesures en faveur de la démocratisation culturelle, décentralisation artistique, coopération État-collectivités territoriales, politiques contractuelles, aménagement du territoire, politique européenne), rappelle les apports positifs de la vie associative au développement culturel (esprit d'innovation, développement de l'emploi, essor du lien social, conseil, etc.), avant de pointer les problèmes posés à l'État par le monde associatif, du choix de la loi de 1901 pour le statut des équipements aux problèmes économiques et d'administration des structures associatives.

Cette importante exploitation de la formule associative pour la gestion des activités culturelles soulève de nombreuses questions qu'Éric Baron, avocat à la Cour, analyse méthodiquement. Du fait de sa spécificité (souplesse de gestion, non-lucrativité), le tiers secteur associatif appelle de nombreuses critiques tirées de la pratique : beaucoup d'associations ne seraient que des façades, des démembrements du service public, souvent « instrumentalisées » par les pouvoirs publics, peu transparentes et échappant aux contrôles et leur caractère non lucratif ne serait pas toujours réel. La contribution d'Éric Baron resitue ces critiques dans le contexte spécifique du champ culturel.

Quelles sont les caractéristiques des associations culturelles ? A partir d'une enquête menée en 1999 pour le Ministère de l'emploi et de la solidarité, la Fondation de France et la Fédération nationale du Crédit mutuel, Viviane Tchernonog s'efforce de situer la spécificité des associations culturelles dans le secteur associatif français. On apprend ainsi que leur durée de vie est plus courte que celle des autres associations, que beaucoup d'entre elles ont peu d'employés ou s'appuient sur le bénévolat, qu'elles recourent largement aux

emplois à temps partiel et aux mises à disposition, et que leurs principaux partenaires publics sont les communes et l'État. Une minorité des associations culturelles (16 %) capte 80 % des ressources totales de ces associations et 72 % de leur emploi.

La parole est ensuite aux historiens. Loïc Vadelorge esquisse courageusement une histoire du fait associatif dans les politiques culturelles locales sur la longue durée, de l'Ancien Régime à nos jours. Avant la III^e République, c'est la méfiance qui règne à l'égard des corps intermédiaires, et des associations en particulier, qui sont sévèrement contrôlées ; cela n'empêche pas la création de nombre de sociétés savantes et d'associations musicales. Entre 1880 et 1940 – et bien avant la date de 1901 – on assiste à une floraison associative qui accompagne le développement des politiques culturelles municipales et le succès des activités sportives, touristiques, régionalistes et d'éducation populaire ; le Front populaire donne le signal d'une politique culturelle de l'État digne de ce nom. Enfin, des années 1940 à nos jours, et surtout à partir des débuts de la V^e République, la vie associative se développe en même temps que s'affirment des axes forts dans les politiques publiques de la culture : le partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et le monde associatif devient indispensable.

La contribution de Geneviève Poujol et Michel Simonot apporte un éclairage particulier sur un moment important des relations entre pouvoirs publics et associations. Elle se focalise sur les années cruciales 1960-1980 qui voient se développer un double réseau d'équipements régis par la loi de 1901, les équipements d'action culturelle (maisons de la culture, CAC) d'une part, les équipements socioculturels (MJC, maisons de quartier, etc.) d'autre part. Ces deux types d'associations sont le support de deux concepts portés par une catégorie nouvelle de professionnels, les « animateurs » : l'animation culturelle, fondée sur la promotion des œuvres artistiques et l'animation socioculturelle, qui énonce des finalités morales (favoriser l'expression des gens, développer la créativité, etc.). Ces deux réseaux, qui s'opposent tant par les objectifs que par le mode de gestion associative, ne tardent pas à se séparer, en particulier lorsque les établissements d'action culturelle subordonnent l'animation au primat de la création.

Le dossier se conclut par une présentation raisonnée, due à Pierre Mayol, des travaux et études ayant trait de près ou de loin aux associations, menés par le DEP ou à sa demande depuis sa création en 1964. Où l'on découvre que le service des études du Ministère de la culture, en dépit d'une image parfois incertaine des associations véhiculée au sein de cette administration, n'a jamais cessé d'accorder de l'attention à ce secteur dynamique de la vie culturelle.

Paul TOLILA